

COMPTE-RENDU DU CHS-CT DU 14 DÉCEMBRE 2021

L'ordre du jour de ce CHS-CT a été, encore une fois, très lourd !

- 1/ Approbation des procès-verbaux des réunions des 29/06/21, 19/07/2021 et 27/09/2021 (pour avis) (sous réserve),
- 2/ COVID 19 (information) : point de situation,
- 3/ Changement de régime horaire de la BSI de Bourg-Madame (information),
- 4/ Point sur le télétravail et cadrage (information),
- 5/ Passages en force : restitution de la DR des Douanes (information),
- 6/ Outils mis à disposition du CHS-CT (information),
- 7/ Budget 2021 (information),
 - Point sur les engagements juridiques (information),
 - Répartition du reliquat : compte rendu du groupe de travail du 23/11/2021,
- 8/ Modalités d'intervention du psychologue du travail (information),
- 9/ Point sur les réorganisations en cours (information),
- 10/ Questions diverses.

Solidaires Finances n'a pas lu de déclaration liminaire. En effet, tous les points abordés dans ces déclarations sont systématiquement ignorés par le président du CHS-CT lorsqu'il s'agit de sujets relevant du national et renvoyés dans les débats de l'instance quand il s'agit de points à l'ordre du jour. L'Humain et les Risques Psycho-Sociaux ne font plus partie du vocabulaire de nos administrations. Les conditions de travail sont taboues. Nous n'avons plus aucune réponse, plus aucune communication sur ces sujets. Avec les restructurations que nous vivons, il va être grand temps pour notre direction locale de reprendre le dictionnaire et de remettre à jour ce vocabulaire ! Et que les actes suivent !!

Approbation des PV

Les PV des réunions des 29/06 et 19/07 sont en attente de signature et seront régularisés lors du prochain CHS-CT. Le PV du 27/09 est validé.

Point de situation COVID 19

À la DDFIP, augmentation importante et préoccupante des cas sur le département. Le taux d'incidence sur Perpignan est de 678,91 au 10 décembre. Malgré le respect des gestes barrières (le pot de départ à la retraite n'était pas encore connu lors de la réunion), la contamination sur les lieux de travail ne cesse de s'accroître. D'après le médecin du travail, les mesures de l'Assurance Maladie deviennent inadaptées voire dangereuses. Pour exemple, les différences en matière d'isolement pour les personnes vaccinées ou non vaccinées.

Dans ce contexte sensible, se pose la problématique du maintien des formations sur Montpellier ou Toulouse, avec la jauge dans les salles et les déplacements, notamment en transports en commun.

La direction se retranche derrière le respect strict des consignes et des protocoles du Secrétariat Général en ce qui concerne les réunions. Elle va demander des précisions en ce qui concerne la Formation Professionnelle, les formations gérées par l'ENFIP restent pour l'instant maintenues.

Nous déplorons le manque d'autonomie et d'anticipation des directions face à l'évolution et l'augmentation du taux d'incidence dans les PO.

4 cas positifs à Escarguel. 2 étages ont été fermés pour désinfection. Les consignes pour les gestes barrières ont été rappelées. (Depuis le 14/12, 5 nouveaux cas positifs sur le site de la Côte Vermeille, 1 cas positif à Cabestany, 1 cas positif à Elne entraînant plus d'une 40aine de cas contacts).

C'est le médecin du travail qui déclare les agents en cas contact après discussion avec les agents testés positifs.

Télétravail

Point après la mise en place du protocole de télétravail :

Au 30/10/2021, il y a 202 télétravailleurs conventionnés (en 2019, il y avait 15 télétravailleurs).

- 1 à 2 jours de télétravail régulier en moyenne, représentant 56 % des conventions,
- jours flottants pour 22 %,
- agents qui combinent les 2 systèmes : 22 %.

Dans la filière fiscale 20 à 23 % contre 17 % en filière gestion publique.
15 % dans les services fonciers et 17 % en direction.

À ce jour, 80 % des agents sont équipés d'ordinateurs portables.

Dans le contexte de l'augmentation des cas COVID, des instructions sont données aux chefs de services pour que soit augmenté à 3 jours de télétravail les collègues qui le souhaitent ainsi qu'autoriser ceux qui ne bénéficient pas du dispositif.

Outils mis à disposition du CHS-CT

- Registres Hygiène et Sécurité (RHS)

Aucun document n'a été fourni par la DDFIP.

Début 2022, le cahier hygiène et sécurité sera dématérialisé sur Ulysse 66.

Cette version numérique sera à destination de tous les agents et une version papier sera à disposition des usagers dans tous les accueils sur l'ensemble des sites. Une communication sera faite aux agents pour l'usage et l'utilité de ce registre.

L'outil DUERP sera revisité avec un module RHS intégré courant 2023.

- Fiches de signalement

Elles sont remontées régulièrement et annotées. Il est constaté une nette augmentation des faits graves. Un signalement au procureur est fait selon la gravité des faits, un dépôt de plainte par les agents est préconisé et l'accompagnement des agents victimes des agressions verbales ou physiques est effectué par la direction locale.

Un groupe de travail est acté pour début mars 2022 pour l'étude des outils mis à la disposition des membres du CHS-CT.

- Tableau de Bord de Veille Sociale

Ce document permet d'identifier des situations à risques, de suivre leur évolution et d'agir en conséquence. Le taux de couverture des effectifs, le nombre de période de congés maladie, les écarts horaires, l'alimentation des CET, etc. sont autant de paramètres qui peuvent alerter sur un problème, permettre d'identifier les difficultés d'un service ou d'une catégorie de service.

Nous demandons à avoir son actualisation. Cette base d'informations ne nous est plus communiquée.

Budget

Tous les crédits 2021 sont engagés.

Modalités d'intervention du psychologue du travail

L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail a rappelé le cadre juridique.

Le CHS-CT peut suggérer des mesures fondées à améliorer les conditions de vie au travail, la décision finale relève de l'administration concernée.

Afin d'analyser les outils mis à la disposition des membres du CHS-CT, des groupes de travail seront mis en place. Cela devrait aider à détecter des situations susceptibles de dégénérer et permettre de faire éventuellement intervenir le psychologue. Une fois le diagnostique posé, un suivi est indispensable.

Pour répondre au suivi des 3 rapports de Mr PIZZO, des groupes de travail seront mis en place pour les services jusqu'en juin.

Mr PIZZO sera sollicité pour présenter ses rapports. Il ne pouvait pas être disponible ce jour.

Réorganisations en cours

À la vue du contexte sanitaire et dans le cadre du CHS-CT, la question a été posée pour savoir s'il était raisonnable de déplacer des agents en masse et de densifier les services.

Réponse de la direction : Le NRP n'est pas incompatible avec la crise sanitaire, le développement du télétravail est poursuivi, les règles strictes des protocoles sanitaires doivent être respectées. Il y a certes plus d'agents, mais il y a également plus d'espaces réutilisés. Nous vous laissons juges de la qualité de la réponse...

Les travaux d'aménagement et de déménagement sont prévus sur une période de 15 jours.

- SGC de Céret : les salles de réunions et d'archives ont été libérées et seront équipées pour accueillir le SGC. Travaux prévus à compter du 20 décembre. Installation des collègues en début d'année avec le matériel récupéré à Arles sur Tech.

- SGC d'Argelès : pas de travaux, ni de déménagement, juste des réaménagements, la place étant disponible.

- SGC de Prades : installations provisoire, un architecte travaille sur l'ensemble du site avec un ergonome.

- Côte Vermeille : Pour la densification du SIP Réart, les archives des SIE Têt et Réart ont été libérées pour que puissent s'installer les collègues de Cabestany et du SIP Têt. Un ménage approfondi des sols sera effectué avant l'installation des agents. Chaque agent concerné par un déménagement sera avisé.

Des déménageurs extérieurs interviendront pour ces opérations.

Questions diverses

- Retard de publication aux SPF

Le retard des SPF amplifie le travail des autres services depuis plus de 4 ans et menace la santé des agents. Les renforts départementaux et nationaux, ainsi que l'intervention de la direction auprès des notaires pour améliorer la qualité des flux d'actes, ne permettent que de grignoter faiblement ce retard.

- Portes coupe feu à Arago

Un problème a été constaté sur la hauteur d'installation des cadres des 2 portes coupe feu nouvellement installées. Le nécessaire a été fait et le problème sera réglé dès livraison des nouvelles portes adaptées.

- Chauffage sur la Côte Vermeille

Ces dernières semaines, il a été constaté des défaillances de chauffage notamment lors de retours de week-end. L'origine serait le mauvais positionnement de la sonde extérieure. Le problème doit être solutionné après expertise prévue début 2022. En attendant, il a été demandé à l'entreprise chargée de la maintenance de maintenir au minimum le chauffage le week-end et de le relancer dans la nuit du dimanche au lundi.

- Porte d'accès au CDIF

Ouverte ou fermée ? Un message a été adressé au chef de service indiquant que la porte doit être fermée pour la sécurité des agents. Pour répondre au problème sanitaire, du gel hydroalcoolique doit être mis à disposition à proximité.

- Travaux sur le site de Rivesaltes

Ils sont prévus pour début 2022. Il n'y a pas de changement de date pour le déménagement.

- Centre de contact des professionnels

L'emplacement de ce centre doit être validé par SPIB. L'aménagement est prévu pour 2023.

- Logement du gardien sur le site de la Côte Vermeille

Maintien de son logement actuel. Pas de travaux envisagés avant l'intervention de l'ergonome sur l'ensemble du site.